

Sommaire

Edito	p. 1
Loi sur les retraites et loi sur la représentativité	p. 2
Déclaration de l'UD FO 91 du 16 novembre 2010	p. 3
Un congrès riche en échanges	p. 4 à 7
Membres de la commission exécutive de l'UD FO 91, Composition du bureau de l'UD FO 91	p. 8
Egalité Hommes/femmes, nouvelle échéance en 2012	p. 9
Chez STA, une action bien menée tourne au règlement de compte	p. 10
Créations Syndicats, Résultats d'élections, Les Stages FO pour 2011	p. 11

LE SYNDICALISTE FO A ÉTÉ RÉALISÉ AVEC LE CONCOURS DE :

- J-N LAHOZ, Secrétaire Général UD FO 91
- D. ROUSSEAU, Rédacteur en Chef
- C. DELIA, Chargé de la formation syndicale UD 91
- S. THUAULT, Secrétaire CPAM 91
- S. SACILOTTO, Secrétaire Administrative UD 91
- C. GROZNER, Aide à la réalisation

UNION DEPARTEMENTALE FORCE OUVRIERE DE L'ESSONNE

12 Place des Terrasses de L'Agora
91034 EVRY CEDEX

Tél. : 01.60.78.15.57

Fax : 01.60.77.96.94

E-mail : forceouvriere91@free.fr

Site : www.udfo91.com

Impression et conception :

DOMIGRAPHIC

8, rue Condorcet - ZAC des Radars

91350 GRIGNY

Directeur de la Publication :

Jean-Noël LAHOZ Bulletin bimestriel

CPPAP N° 0612S07348

Edito

Le Syndicaliste de décembre, dernier numéro pour 2010, se consacre principalement à deux gros dossiers qui, pour des raisons différentes, ont accaparé les forces et les moyens de l'UD FO 91 pour les mener à bien.

La réforme des retraites y occupe bien sûr une bonne place. Depuis le 10 novembre, la loi a été promulguée au mépris des millions de salariés qui, par leurs grèves et manifestations, ont démontré leur rejet de ce texte injuste et inutile. L'UD FO 91 toujours présente dans les moments forts, a prouvé sa capacité à mobiliser et rassembler des centaines de militants pour grossir les rangs des manifestants lors des journées de revendications à Paris. Ce conflit va laisser des traces profondes et le dossier des retraites n'est pas clos.

La réforme n'assure pas l'équilibre financier des retraites et une nouvelle dégradation est à craindre vers 2018. La retraite par points, déjà trop souvent évoquée, remettrait en cause les retraites par répartition et le code des pensions des fonctionnaires. Le refus constant des directions CGT et la CFDT de mettre en œuvre une grève interprofessionnelle pour exiger le retrait de la loi, comme FO les y incitait, démontre encore une fois leur préférence à l'unicité syndicale plutôt qu'aux revendications.

La position de ce « duo de choc » dans le conflit illustre bien les répercussions nocives de la loi sur la représentativité syndicale. Sous prétexte de « démocratie

sociale », les responsables CGT/CFDT veulent imposer leur ligne de conduite, marginaliser les OS qui pensent différemment et les voir au final passer à la trappe sous les applaudissements nourris du patronat et du gouvernement. Personne n'est dupe !

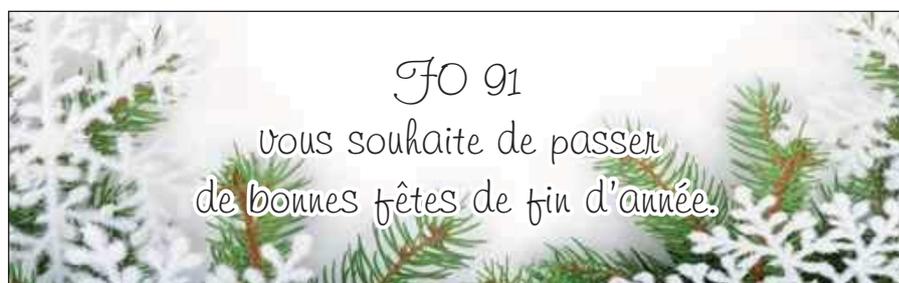
FO saisira toutes les occasions pour rappeler ses positions, exiger l'abrogation de la loi sur les retraites et combattra également, par tous moyens, la loi scélérate sur la représentativité.

Autre fait marquant de l'année et très essonnien celui-là : le congrès de l'UD FO 91 qui s'est tenu le 15 octobre à Evry. Rendez-vous crucial à la croisée des chemins pour réaliser le bilan des trois années écoulées et initier le départ d'un nouveau mandat. Le travail réalisé par l'équipe en place a été plébiscité.

Cette preuve de confiance confère une grande satisfaction et incite aussi à ne pas s'arrêter là. Chacun est prêt à relever le défi et la résolution du IX^{ème} Congrès de l'Union Départementale des Syndicats Force Ouvrière de l'Essonne, adoptée à l'unanimité, recense tous les axes qui vont nous permettre de travailler et progresser tous ensemble.

Je vous souhaite une bonne lecture du journal et de très joyeuses fêtes de fin d'année. ■

Le Secrétaire Général UD FO 91
Jean-Noël LAHOZ



Loi sur les retraites et loi sur la représentativité



Le conflit sur les retraites a opposé l'ensemble des salariés, soutenus par 70 % de la population, au gouvernement et sa contre réforme.

La Confédération Force Ouvrière à chaque occasion, à chaque réunion de l'intersyndicale nationale, a réaffirmé ses positions et propositions :

- unité d'action imposant des revendications communes clairement définies
- moyens pour obtenir satisfaction

Ces revendications nécessitent un appel national à la grève interprofessionnelle pour le retrait du projet de loi par opposition aux manifestations à répétition et « journées d'action » saute-moutons qui ont prouvé leur inefficacité.

En refusant de se plier à la « discipline » de l'intersyndicale nationale dont la stratégie menait à l'impasse, Force Ouvrière a conservé son indépendance de jugement et sa liberté d'action et gagné le soutien d'un nombre croissant de salariés, y compris dans d'autres organisations.

Jusqu'au bout, les dirigeants de la CFDT et de la CGT ont refusé de

mettre à l'ordre du jour la grève interprofessionnelle jusqu'au retrait. Préférant l'unicité syndicale aux revendications, ils ont créé une « intersyndicale institutionnalisée » dont la vocation est de contraindre les autres organisations à accepter leur point de vue. Ils ont d'une certaine manière anticipé la rénovation du dialogue social qui devrait, du moins l'espèrent-ils, leur accorder une sorte de « bipolarisme » syndical.

Le Premier ministre, François Fillon, les a implicitement remerciés dans le discours qu'il a prononcé le 3 novembre à l'occasion d'une réunion avec des ingénieurs et scientifiques :

« Désormais avec la loi du 20 août 2008, la représentativité des organisations syndicales de salariés s'appréciera en priorité au vu de leurs résultats aux élections professionnelles. Des partenaires sociaux forts, des partenaires sociaux représentatifs auront, je le crois, je l'espère, la culture du dialogue, le goût de la négociation et le sens du compromis. Et les salariés sauront qu'ils peuvent leur faire confiance pour négocier les réformes nécessaires dans une logique de gagnant-gagnant. »

Petit rappel : la loi du 20 août 2008, dite loi sur la représentativité, est issue de la « position commune CFDT-CGT-MEDEF-CGPME ». Cette loi liberticide remet en cause le droit des salariés de s'organiser librement et de négocier avec leur employeur.

De la même manière, les « accords de Bercy » signés par la CGT, la CFDT, la FSU, Solidaires, l'UNSA et la CGC précédant la loi du 5 juillet 2010 sur le dialogue social dans la Fonction publique remettent en cause les organismes paritaires et le statut général.

N'y aurait-il pas un lien entre la signature de ces accords par la CGT et la CFDT, entre autres, et leur refus de combattre hier pour le retrait du projet de loi puis maintenant pour l'abrogation de la loi sur les retraites ?

Le Congrès de l'UD FO de l'Essonne qui vient de se tenir a eu raison de réaffirmer, avec la confédération, son attachement au syndicalisme ouvrier, libre et indépendant, fondé sur la Charte d'Amiens, et de rejeter toute tentative de transformer le syndicalisme en co-législateur et force d'accompagnement des contre réformes du gouvernement. ■

Retraites : CETTE LOI, ON N'EN VEUT PAS !

Ni aujourd'hui, ni demain, les salariés n'acceptent et n'accepteront de se voir imposer de travailler jusqu'à 62 ans et, dans la grande majorité des cas, jusqu'à 67 ans pour avoir une retraite à taux plein !

Les salariés du public et du privé, avec le soutien de la grande majorité de la population, ont clairement fait savoir leur refus de cette loi lors de manifestations exceptionnelles par leur nombre et par leur ampleur.

Dès le départ, Force ouvrière a revendiqué le retrait du projet de loi et proposé un appel commun de tous les syndicats à la grève interprofessionnelle pour unifier un mouvement qui a pris en octobre la forme de grèves reconductibles et de blocages dans plusieurs secteurs de l'économie.

La stratégie des journées d'action « saute moutons » et le refus de répondre à l'attente des salariés en appelant à la grève jusqu'au retrait du projet de loi ont permis au gouvernement de tenir bon. Chacun en tirera les conclusions voulues.

Pour Force Ouvrière, le dossier des retraites n'est pas clos. FO entend saisir toutes les occasions pour rappeler ses positions, exiger l'abrogation de cette loi, garantir le système de retraite par répartition et de code des pensions civiles et militaires.

Force Ouvrière combattra en particulier la mise en place d'un régime unique de retraite par points ou par comptes notionnels (prévue par loi dès 2013) **qui ouvrirait la voie à l'individualisme et à la capitalisation.**

En effet, dans un tel régime, les cotisations versées sont transformées en points que le salarié cumule tout au long de sa vie professionnelle. Cela signifie moins de points en début de carrière et pour les temps partiels car des salaires plus faibles et pas de points du tout pour les périodes d'inactivité ou de chômage...

Le montant de la retraite étant calculé en multipliant le total des points accumulés par la valeur du point déterminé en fonction de la conjoncture économique, les conséquences inévitables en seraient des baisses importantes (20 à 30 %) et la nécessité pour les futurs retraités d'épargner, s'ils le peuvent, auprès d'assurances ou de fonds de pension.

La retraite serait calculée sur la totalité de la carrière et non plus sur les 6 derniers mois pour les fonctionnaires ou sur les 25 meilleures années pour les salariés du privé.

Dans cette situation, par respect pour les salariés qui ont fait grève et manifesté, Force Ouvrière ne saurait s'engager dans une stratégie d'oubli ou de diversion, ni dans une stratégie d'épuisement. Force Ouvrière réaffirme ses revendications :



ABROGATION de la loi Sarkozy-Fillon-Woerth !

- **Maintien du droit à la retraite à 60 ans, à taux plein !**
- **Aucun allongement de la durée de cotisation ! 40 ans, c'est déjà trop !**
- **Maintien intégral du code des pensions et des régimes particuliers !**
- **Ni caisse de retraite pour les fonctionnaires, ni système de retraite par points ou par comptes notionnels pour tous, public et privé ! ■**

Un congrès riche en échanges

Le IX^{ème} Congrès de l'Union Départementale des Syndicats Force Ouvrière de l'Essonne s'est réuni sous la présidence de Rose BOUTARIC, membre du Bureau Confédéral de la Confédération CGT-FO, le 15 octobre 2010 à EVRY.

Véritable point d'étape à la croisée des chemins, l'occasion était donnée de dresser le bilan des trois années écoulées et de se projeter dans l'avenir. Le travail accompli lors de la mandature précédente a été plébiscité à l'unanimité ; l'équipe en place garde le flambeau. Bel encouragement pour tous les camarades qui se sont investis à fond sans jamais ménager leurs efforts !

Rajeuni et resserré, le Bureau compte désormais 9 personnes au lieu de 11 et les femmes présentes à la Commission Exécutive sont deux fois plus nombreuses. La résolution arrêtée lors de ce congrès trace le chemin et fixe les objectifs à atteindre.

Résolution du IX^{ème} Congrès de l'Union Départementale des Syndicats Force Ouvrière de l'Essonne adoptée à l'unanimité

Défendre l'indépendance syndicale pour préserver l'existence et l'avenir du syndicalisme authentique

Le Congrès de l'Union Départementale FORCE OUVRIERE de l'Essonne, se félicite des positions et décisions adoptées à l'unanimité par le Comité Confédéral National de la CGT FORCE OUVRIERE réuni les 7 et 8 octobre. Comme lui, il « réaffirme son profond attachement à la Charte d'Amiens et par conséquent à la liberté et à l'indépendance syndicale qui sont à la base de toute action revendicative dans la négociation comme dans l'action ».

Face aux diverses tentatives d'intégration des organisations syndicales, sous couvert de « dialogue social » ou de « diagnostic partagé », pour les associer à l'élaboration et à l'application des contre-réformes gouvernementales, le Congrès estime qu'il est nécessaire et vital de préserver l'indépendance du syndicalisme pour la défense exclusive et sans concession des droits, revendications et intérêts particuliers des salariés actifs, chômeurs et retraités.

De la même façon, le Congrès rejette toute forme de « syndicalisme rassemblé » qui ne vise qu'à interdire le pluralisme, donc la démocratie et à étouffer la voix du véritable syndicalisme libre et indépendant incarné en France par FORCE OUVRIERE. C'est pourquoi il revendique l'abrogation de la loi liberticide du 20 août 2008 sur « la

représentativité », issue de la position commune CGT-CFDT-MEDEF, ainsi que l'abrogation de la loi sur le dialogue social dans la Fonction publique.

Pour défendre nos retraites : l'indépendance syndicale, c'est affirmer des revendications précises et décider librement des moyens à mettre en œuvre pour les obtenir

Notre Congrès se réunit au moment où le gouvernement a décidé de remettre en cause l'un des acquis majeurs des salariés de ce pays : notre système de retraite.

Avec les millions de salariés qui se sont mobilisés lors des grèves et manifestations de septembre et d'octobre, le Congrès estime que le projet de loi gouvernemental sur les retraites, « élément d'un plan d'austérité économique et social qui bafoue les droits des salariés de toutes générations » (CCN des 7 et 8 octobre), **n'est ni amendable, ni négociable**. Avec eux, le Congrès refuse :

- le report de 60 à 62 ans de l'âge légal de départ à la retraite
- le report de 65 à 67 ans pour toucher une retraite à taux plein
- l'allongement de la durée de cotisation et le système de décote
- la remise en cause du Code des Pensions et des régimes spéciaux

Le Congrès se félicite que la Confédération ait proposé dès le début aux autres confédérations **un appel à la grève interprofessionnelle nationale pour bloquer le pays afin d'obtenir le retrait du projet de loi** et, face à leur refus, d'appeler à la grève et à une manifestation qui a été un énorme succès en rassemblant 70 000 salariés à Paris le 15 juin 2010.

Le Congrès approuve l'attitude de la Confédération de n'avoir pas cautionné la stratégie de « intersyndicale » nationale qui refuse d'exiger le retrait du projet de loi comme préalable à de véritables négociations et persiste à organiser des journées d'action « saute-moutons » qui tournent le dos à l'action efficace et peuvent conduire à la démoralisation des salariés.

Le Congrès, favorable à l'unité d'action avec les autres organisations syndicales, rappelle que celle-ci ne peut reposer que sur des revendications claires et précises et des modalités d'action partagées. L'unité syndicale ne signifie pas l'unicité et encore moins le suivisme des positions des responsables de la CFDT qui entendent négocier le projet de loi du gouvernement.

La puissance des manifestations et les grèves en cours illustrent la volonté des salariés, de toutes appartenances syndicales, d'obtenir satisfaction. Pour autant, le gouvernement ne recule pas et persiste à vouloir réduire le montant des retraites pour ouvrir la voie aux fonds de

pension. Pire, le débat parlementaire a été l'occasion de durcir encore le projet de loi :

- un amendement détruit la Médecine du travail en la mettant sous la coupe des patrons
- un autre prépare la création d'une caisse de retraite des fonctionnaires, ce qui signifierait la fin du Code des Pensions et la remise en cause de leur statut

Face à l'intransigeance du gouvernement et à son refus de négocier, le Congrès estime qu'il faut **bloquer le pays par la grève interprofessionnelle jusqu'au retrait du projet de loi.**

Pour toutes ces raisons, le Congrès se félicite de la décision adoptée à l'unanimité par le Comité Confédéral National FORCE OUVRIERE des 7 et 8 octobre :

- *d'appeler les salariés à la grève et aux manifestations du 12 octobre et à discuter dans leurs assemblées générales des conditions à mettre en œuvre pour obtenir le retrait du texte*
- *de soutenir les structures syndicales FO qui s'engagent dans la reconduction du mouvement et de considérer que c'est la voie à suivre, dans l'unité d'action la plus large possible, pour obtenir satisfaction »*

Le Congrès appelle toutes les structures syndicales FO du département, leurs militants et adhérents, à se tourner résolument vers tous les salariés, syndiqués et non syndiqués :

- pour leur faire connaître par tous les moyens les analyses et les propositions de notre organisation dans les assemblées générales de personnels, dans les heures d'information syndicale, par les affiches et les tracts
- pour leur proposer de renforcer le syndicalisme libre et indépendant FORCE OUVRIERE, de créer de nouveaux syndicats FO, afin de se donner les moyens de gagner

le retrait pur et simple de la contre-réforme des retraites.



Le Congrès réaffirme son attachement à nos revendications : 40 ans, c'est déjà trop ! Retour aux 37,5 pour tous avec une retraite à taux plein ! Retour aux 10 meilleures années pour le privé !

Défendre l'emploi et les salaires : les salariés ne doivent pas payer la crise du système capitaliste

Le Congrès considère que les centaines de milliards d'euros mis à disposition des banques en faillite, responsables de la crise, et des grands groupes industriels doivent être utilisés non pour sauver les spéculateurs mais mettre en œuvre des mesures d'urgence pour sauver les salariés en garantissant leur emploi et leur salaire.

Non aux suppressions d'emplois ! Pas un seul licenciement !

Face à la multiplication des « plans sociaux », aux délocalisations et restructurations en cascade qui touchent ou ont touché un nombre important d'entreprises de notre département, notamment dans l'industrie (FAURECIA à Etampes, ALTIS à Corbeil...), le Congrès revendique :

- **l'arrêt des plans de licenciements et de suppressions d'emplois**
- l'abandon de la procédure dite de « rupture conventionnelle », moyen employé par le patronat pour camoufler

de véritables licenciements

- l'embauche en CDI à temps plein de tous les salariés en contrat précaire : pour un vrai travail, un vrai salaire !
- la défense du Code du Travail, des conventions collectives, des accords de branches et du principe de faveur
- le rétablissement du Conseil de Prud'hommes d'Etampes avec toutes ses prérogatives

Dans la Fonction publique où 140 000 postes ont été supprimés en 3 ans dans les administrations de l'Etat (35 000 en 2010 dont 16 000 dans l'Education nationale), le Congrès exige :

- **l'abandon de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) qui prévoit le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite**, désorganise les services de l'Etat et empêche les personnels d'assumer correctement leur mission au détriment de la sécurité et de la santé de tous
- l'abandon du plan de 31 600 suppressions d'emplois prévues par le projet de budget 2011
- le rétablissement des emplois supprimés et le réemploi de tous les vacataires, emplois de vie scolaire (EVS et AVS) et autres précaires sur des postes statutaires avec un vrai salaire
- l'abandon du plan de 50 000 sup-

Un congrès riche en échanges (suite)

pressions d'emplois dans les hôpitaux d'ici fin 2012

Pour la hausse des salaires ! Contre les plans d'austérité !

Au moment où M^{me} Lagarde annonce des plans d'austérité avec en particulier l'annonce du gel des salaires des fonctionnaires sur 3 ans, le Congrès exige :

- **l'augmentation générale des salaires, pensions, retraites, allocations et minima sociaux**
- le respect des grilles salariales dans le privé et dans le public : non au salaire au mérite et à l'individualisation des rémunérations
- l'égalité des droits hommes/femmes en matière salariale : à travail égal, salaire égal ! et la garantie d'une retraite à taux plein pour tous les temps partiels

Défendre la protection sociale, pour le retour à la Sécurité sociale dans ses principes de 1945 !

Le Congrès exige l'arrêt des exonérations de cotisations consenties au patronat depuis 1991 : plus de 250 milliards d'euro, somme bien supérieure au prétendu déficit de la Sécurité sociale.

Le Congrès exige le financement de la protection sociale par le salaire différé et l'arrêt de la CSG.

Le Congrès s'inquiète de la préparation par le gouvernement d'une réforme de l'Assurance maladie.

La loi Hôpital, Santé, Territoire (HPST) dite loi Bachelot a créé les Agences Régionales de Santé (ARS) qui remettent en cause les bases et les principes de la Sécurité sociale. Les ARS instaurent la destruction de la Sécurité sociale par sa régionalisation sous la tutelle des Préfets de Région et entraînent le démantèlement des organismes. Les conséquences sont désastreuses pour l'ensemble des assurés sociaux : privatisation, instauration d'une médecine à deux vitesses, augmentation du reste à charge, fin de l'égalité de traitement des assurés.

Le Congrès exige l'abrogation de la loi Bachelot et la dissolution des ARS

Le Congrès dénonce également les campagnes de culpabilisation menées contre tous les travailleurs, les assurés, désignés comme des tricheurs en puissance : indemnités journalières, médicaments, transports pour soins... Aucun domaine de remboursement de soins n'est épargné, avec la complicité des patrons qui peuvent désormais à loisir mandater des sociétés de médecins chargés de renvoyer au travail les malades.



Le Congrès condamne pour toutes les branches de la Sécurité Sociale, les Conventions d'Objectifs et de Gestion imposées par le gouvernement qui suppriment des milliers d'emplois dans l'Institution, qui réduisent drastiquement les budgets, qui mutualisent, qui fusionnent, qui externalisent l'activité des Caisses et suppriment des Centres de paiement. Les différents organismes sont au bord de l'asphyxie ! Les assurés sociaux ne perçoivent plus le service qu'ils sont en droit d'attendre.

Le Congrès exige le maintien de l'ensemble des activités des CAF, CPAM et Contrôles médicaux et revendique le maintien des Caisses de plein exercice avec tous leurs services et fonctions, la fin des fermetures de

Centres, le rétablissement d'un véritable service public de proximité.

Le Congrès dénonce la remise en cause de la Convention Collective Nationale des 170 000 agents de la Sécu, que ce soit au niveau national ou local. Le recours aux CDD et aux heures supplémentaires est désormais massif et systématique. Le personnel fait l'objet de pressions croissantes : course à la « productivité » et heures supplémentaires obligatoires, individualisation de la rémunération, recours abusifs à des procédures disciplinaires, remise en cause du droit syndical...

Le Congrès exige l'arrêt des suppressions de postes, l'embauche en CDI dans le respect de la CCN, la titularisation de tous les CDD, l'arrêt des licenciements.

Pour le maintien de nos hôpitaux et de tous leurs services !

Le Congrès dénonce les propositions de l'ARS d'Ile de France de supprimer les services de nuit des urgences chirurgicales des hôpitaux d'Orsay, Longjumeau, Juvisy sur Orge, Arpajon, Dourdan et Etampes (ne resterait plus que le Centre Hospitalier Sud Francilien d'Evry-Corbeil)

De la même façon, le Congrès s'oppose à la mise en place des 12 groupes hospitaliers contre les 37 hôpitaux de l'AP-HP actuels en Ile de France. Il revendique le maintien de tous les lits, postes et services des hôpitaux de l'AP-HP du département (Joffre à Draveil et Clémenceau à Champcueil) ainsi que les moyens adéquats pour répondre à l'ensemble des besoins de la population.

Pour le maintien de nos conventions sociales

Le Congrès dénonce l'ouverture de l'Action sociale au secteur marchand qui entraîne la fermeture d'associations d'aide à domicile.

Le Congrès exige le maintien des Conventions 66 et 51 des personnels de l'Action sociale.

Le Congrès se prononce pour le maintien des annexes 8 et 10 de la Convention UNEDIC pour tous les intermittents.

Défendre les Services Publics et les Statuts des Agents

Le Congrès dénonce la casse des services publics qui est le résultat d'un choix économique délibéré qui vise à opérer des coupes sévères dans les budgets des dépenses publiques pour favoriser leur privatisation au nom de la « concurrence libre et non faussée » prônée par l'Union Européenne.

Le Congrès se prononce pour le retour au monopole de l'Etat de la Poste et des Télécommunications, des services de l'Eau et du Gaz (ex-EDF et GDF), contre la privatisation de la SNCF et de la RATP.

Le Congrès se prononce pour la liberté et le maintien de la Recherche publique (CNRS, CEA...) avec des fonds publics et contre l'autonomie des Universités qui signifie leur privatisation.

Le Congrès exige l'arrêt des entretiens d'évaluation sur objectifs dans la Fonction publique et le retour à la notation.

Pour préserver les départements et les services publics territoriaux

Le Congrès réaffirme son attachement fondamental à la République, Une, Indivisible et Laïque et condamne le projet de loi sur la réorganisation territoriale conduisant à la disparition des départements pour transférer leurs prérogatives à l'échelon régional.

Le Congrès dénonce toute tentative de généraliser le recrutement de personnel de droit privé dans la Fonction publique territoriale et exige le maintien intégral du statut des agents territoriaux.

Le Congrès exige qu'aucune mutation ne soit imposée au personnel et que les agents acceptant leur transfert conservent l'intégralité de leurs droits : indemnités, temps de travail, prime annuelle...

Le Congrès demande l'augmentation des financements publics menacés par la réforme des collectivités territoriales dans le secteur du spectacle vivant.

Concernant les personnels TOS (techniciens, ouvriers et de service) transférés de l'Education nationale aux collectivités territoriales, le Congrès exige qu'ils soient traités de la même façon que les personnels des Conseils Général et Régional au niveau des primes et indemnités.

Pour la défense de l'Ecole publique, laïque et républicaine

Le Congrès juge inadmissible la suppression de la formation professionnelle des enseignants jusqu'alors rémunérée et dispensée pendant un an dans les IUFM. Il s'inquiète des conséquences pour les élèves de l'envoi dans les établissements scolaires d'étudiants sans formation préalable.

Le Congrès dénonce les suppressions massives de postes d'enseignants : 13 500 en 2009, 16 000 en 2010, 16 000 autres programmées pour 2011 alors que les effectifs augmentent dans les classes.

Le Congrès exige le rétablissement des postes supprimés dans le département de l'Essonne, en particulier le rétablissement des 78 postes de RASED supprimés en 2009, postes d'instituteurs spécialisés pour l'aide aux élèves en grande difficulté scolaire.

Le Congrès demande le rétablissement de tous les postes supprimés aux

concours de recrutement des enseignants dont plus de 1 000 dans le 1^{er} degré rien que pour l'académie de Versailles.

Le Congrès demande l'abandon de la réforme des lycées qui supprime des heures d'enseignement aux élèves. Il réaffirme son attachement aux programmes et diplômes nationaux (CAP, BEP, Bac...) et au maintien de la formation professionnelle dans le service public.

Le Congrès se prononce contre le projet de mise en place d'Etablissements Publics d'Enseignement Primaire (EPEP) qui mettrait l'école publique et les enseignants sous la tutelle des élus locaux.

Défendre le droit syndical, tous nos droits

Le Congrès exige la libre désignation par l'organisation de ses délégués dans les entreprises et le respect de la liberté de négociation, remis en cause par la loi du 20 août 2008.

Le Congrès dénonce les pressions, menaces et sanctions exercées par les employeurs à l'encontre de ses représentants syndicaux ainsi que toutes les mesures visant à restreindre ou dénaturer le

droit de grève de certaines catégories de salariés : service minimum dans les transports ou service minimum d'accueil dans les écoles.

Le Congrès exige l'abrogation de ces dispositions.

Le Congrès exige la suppression des dérogations préfectorales qui remettent en cause le repos du dimanche des employés du commerce et s'oppose à toute tentative de supprimer le repos du dimanche à toutes les entreprises « en relation directe avec le public ».

Pour revendiquer, négocier et agir si nécessaire pour obtenir satisfaction, le Congrès invite l'ensemble des salariés à rejoindre le seul syndicat libre et indépendant, la CGT FORCE OUVRIERE !

VIVE L'UNION DEPARTEMENTALE FO DE L'ESSONNE ! ■

Membres de la commission exécutive de l'UD FO 91

Nom - Prénom	Entreprise	Nom - Prénom	Entreprise
ATTIA Jean-Jacques	SNFOLC	LAPIERRE Claude	Unité SGP Police
AUDEBERT Marie-José	Mairie de Linas	LAPLANCHE Colette	AFM
BARS Yoann	SNUDI	LE COMTE Christophe	FNAC
BENON Jean-Claude	CORA MASSY	LEMOINE Roger	AERO 92
BONIN Serge	CPAM	LINGERI Evelyne	EPS Perray Vaucluse
BOUCEY Jean-Marc	AIR FRANCE	MALACRINO Giuseppe	APHP
BOUDHAOUIA Baha	STA Kéolis	MBALA Mata	PSE Environ.Serv.
BOYER Lionel	DGFIP	MONTEIRO Raoul	DIAPAR
CALMEL Dominique	Mairie de Wissous	PALLUAU Martial	JM BRUNEAU
CAMELIN Christian	CEA Saclay	PAVIOT Alain	AIR France
CHAMBON Christophe	FEU VERT	POULLET Clément	SNFOLC
CLARET Philippe	ISOCHEM	ROUSSEAU Daniel	SNUDI
DELEBARRE Michel	CEA Saclay	RUSTAN Lise-May	CAF
DELIA Christian	SNECMA	SAVOYE Françoise	SNI
DONNARD David	ALTIS	THUAULT Sylvia	CPAM
DUREDON Marcel	Maison d'arrêt Fleury	UNTEREINER Claude	SAGEM
FOSSATI Françoise	LIDL St Germain Arpajon	VERANI Stéphane	Unité SGP Police
LAHOZ Jean-Noël	DGFIP		



ASSURANCE ET PREVOYANCE

**Auto • Habitation • Santé •
Crédit • Epargne**

N°Cristal 09 69 39 49 29
APPEL NON SURTAXE

www.macif.fr

Mutuelle Assurance des Commerçants et Industriels de France
et des Cadres et Salariés de l'Industrie et du Commerce
Société d'Assurance Mutuelle à cotisations variables.
Entreprise régie par le code des Assurances. Siège Social : 79037 Niort cedex 9

Composition du bureau de l'UD FO 91

Nom - Prénom	Entreprise
LAHOZ Jean-Noël	Secrétaire Général
THUAULT Sylvia	Trésorière Générale
ROUSSEAU Daniel	Secrétaire Général Adjoint
BENON Jean-Claude	Membre
BONIN Serge	Membre
DELIA Christian	Membre
DUREDON Marcel	Membre
LAPLANCHE Colette	Membre
MALACRINO Giuseppe	Membre

Egalité Hommes/femmes, nouvelle échéance en 2012

Chambre de commerce et de l'Industrie. Evry, le 19 novembre 2010. Plus d'une centaine de personnes se presse, ce matin là, pour assister à la réunion consacrée à l'égalité professionnelle Hommes/Femmes. Au programme : un exposé et des échanges entre des intervenants qui connaissent leur sujet et un auditoire attentif désireux d'en savoir plus et de faire un point d'étape sur l'évolution du dossier.

Depuis la loi du 23 mars 2006 relative à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, le bilan des négociations collectives montre une augmentation du nombre d'accords collectifs signés, tant dans les entreprises que les branches professionnelles.

Cette négociation reste cependant très modeste du point de vue quantitatif et qualitatif.

La loi 2010 portant réforme des retraites vise à renforcer l'obligation d'établir le rapport de situation comparée, RSC, pour les entreprises d'au moins 50 salariés.

Ce nouveau texte précise que le rapport devra contenir un plan d'actions avec des objectifs de progression fondés sur des critères clairs, précis et opérationnels qui devra être porté à la connaissance des salariés.

Une sanction financière sera appliquée aux entreprises d'au moins 50 salariés

qui n'auront pas conclu d'accord professionnel ou de plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle.

La date butoir du 31 décembre 2010 relative aux écarts salariaux est supprimée ; les nouvelles dispositions entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2012 !

Il reste donc fort à faire pour que les choses progressent significativement. Que vous soyez, délégué syndical, représentant syndical, membre du CHSCT ou du Comité d'entreprise, délégué du personnel, mobilisez-vous dans votre entreprise sur la thématique de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

L'UD FO 91 comme la Confédération FO a intégré depuis de nombreuses années l'égalité dans les négociations, afin qu'elle soit au centre des revendications. ■

Egalité Hommes Femmes, quelques liens utiles pour vous documenter

www.force-ouvriere.fr :

mot clé « égalité professionnelle »

www.travail-solidarite.gouv.fr

(rubrique Femmes/Egalité) : pour connaître les textes en vigueur, les mesures, les dispositifs et les outils mis en place pour promouvoir cette égalité

www.egaliteprofessionnelle.org/

site de l'ORSE (Observatoire de Responsabilité Sociétale des Entreprises) dédié aux questions d'égalité professionnelle qui recense les accords de branches et d'entreprises conclus. Ces accords peuvent être téléchargés.

www.anact.fr, On retrouve sur ce site de l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail une enquête publiée le 10 novembre 2010 réalisée par la Cegos auprès de 900 femmes salariées et 166 directions des ressources humaines. A lire absolument. ■

Prévoyance • Épargne • Santé

“Négociation des régimes collectifs”

La **solidarité** de **chacun**
au service de tous

Didier BRULÉ 01 41 58 64 86
Eric LADEUIL 06 37 01 92 99
Bernard VAN GLABEKE 06 84 82 16 72
contact-os@vaubanhumanis.com

www.vaubanhumanis.com

**Vauban
Humanis**

Une solidarité d'avance

Chez STA, une action bien menée tourne au règlement de compte

Evry, le 23 juin 2010

à Marc ROUMEJON
Secrétaire général de l'UD CGT 91 et
responsable de la publication La Voix Syndicale

Cher Camarade,

Notre Commission Exécutive, réunie ce jour, a pris connaissance du « témoignage » du délégué syndical et délégué du CE CGT de l'entreprise STA d'Ormoy, publié dans votre journal La Voix Syndicale N° 73 page 8 de mai-juin 2010.

Celui-ci y affirme : « Le syndicat CGT a toujours été le syndicat majoritaire, excepté aux dernières élections où le grand communautarisme qui règne au sein de la société a permis au syndicat FO de devenir majoritaire. Toutefois, la CGT qui dispose d'une trentaine d'adhérents, reste très influente notamment grâce aux anciens : sans nous, aucun préavis de grève n'aboutit à une action concrète. Concernant les autres syndicats : FO dispose d'une dizaine d'adhérents et la CFDT, très marginale, est sans adhérents si ce n'est le délégué syndical. »

Ces propos ont profondément choqué nos camarades FO de STA et suscité leur réaction légitime par la voix de leur délégué syndical qui a tenu à rectifier les faits au niveau de l'entreprise (voir déclaration jointe du 14 juin).

Votre publication ayant un caractère public, puisqu'elle est adressée à tous les CE d'entreprises et largement diffusée auprès des salariés, il est incontestable que ce « témoignage » publié sous votre responsabilité porte préjudice, non seulement à l'image de nos camarades FO de STA mais à l'ensemble de notre organisation.

C'est la raison pour laquelle la Commission Exécutive de l'UD FO 91 m'a mandaté pour te demander d'insérer dans votre prochaine publication le « droit de réponse » suivant :

« Suite à l'article paru dans La Voix Syndicale N° 73 p. 8 du mois précédent, le délégué syndical FO de l'entreprise de transport STA d'Ormoy tient à apporter les précisions suivantes :

1/ Dans l'entreprise, il n'y a jamais eu de communautarisme et chacun est libre de faire ce qu'il veut, c'est tout simplement la démocratie à STA.

2/ Le nombre d'adhérents FO (d'origines diverses comme l'ensemble des salariés) à STA est d'une trentaine, un peu plus que la CGT, dans la logique du résultat des dernières élections d'octobre 2009 où FO a obtenu 39 voix et la CGT 24 voix.

3/ L'intersyndicale STA se porte très bien et il y a autant de solidarité que pendant la grève victorieuse de 22 jours de mars et avril 2010 car ce qui compte est le résultat final grâce aux grévistes et aux actions sur le terrain ».

En attendant ta réponse, nous t'informons que notre organisation se réserve la possibilité de déposer un recours en référé pour que soit publié ce droit de réponse en cas de refus (et de rendre publique cette lettre).

Reçois nos meilleures salutations syndicalistes.

Jean Noël LAHOZ,
Secrétaire général de l'UD FO 91

En mars/avril dernier, une grève de 22 jours...

a paralysé la société de transports STA établie à Ormoy. **Toutes les forces syndicales présentes** dans l'entreprise ont soutenu le mouvement de revendications et se sont investies à fond aux côtés des salariés.

Les demandes, au cœur du litige entre les employés et la direction, ont été accordées au bout d'un long conflit particulièrement éprouvant.

C'est un beau succès pour l'intersyndicale et le personnel. Avec ce résultat positif, il peut être tentant pour une organisation syndicale de tirer la couverture à elle, de minimiser le travail des autres OS et de se prévaloir des résultats obtenus. Pour FO, seules les avancées obtenues en faveur du personnel comptent, mais toutes les OS ne respectent pas les mêmes rigueurs et réserve. L'une d'elles s'est sentie pousser des ailes et s'est attribuée le mérite de sortie de conflit. Par ailleurs, aiguillonnée par son besoin compulsif d'hégémonie, trop souvent manifesté, elle n'a pas hésité à porter le discrédit non seulement sur FO mais aussi sur les salariés qui ont porté FO à la première place lors des dernières élections au sein de l'entreprise concernée !

Un évincement mal vécu par la CGT après 30 ans de majorité qui a donné lieu à débauche de propos mal venus sonnait comme un règlement de comptes.

FO aurait remporté les suffrages « grâce à ses 10 syndiqués et au grand communautarisme qui règne dans l'entreprise. », propos relevés dans le journal de l'UD CGT 91, la Voix syndicale de mai-juin 2010. Les syndiqués FO dans l'entreprise, plus d'une trentaine, sont effectivement issus d'horizons divers. Ils sont avant tout des travailleurs surpris et indignés d'être accusés de communautarisme pour avoir adhéré à FO, syndicat libre et indépendant ! L'union départementale FO 91 a demandé un droit de réponse (voir lettre ci-contre) et a choisi de publier cet article afin que chacun puisse prendre connaissance des faits et se fasse sa propre opinion. ■

Créations Syndicats

- **GEODIS CIBLEX** à Chilly Mazarin
Transports
- **COGEREST** à Longjumeau
FGTA
- **COMMUNAUX** à Morigny-Champigny
Services Publics Santé
- **URBASYS** à Varennes Jarcy
Bâtiment

Résultats d'élections

- **SMURFIT KAPPA** à Brétigny (Papiers Cartons) :
DP
Titulaires : FO = 2
Suppléants : FO = 2
- **BIOCOOP** à Ste Geneviève des Bois (FGTA) :
DP
Titulaires : FO = 1 - CGT = 1 - CFDT = 1
Suppléants : FO = 1 - CGT = 1 - CFDT = 1
- **CARREFOUR** à Etampes (FGTA) :
DP
1^{er} Collège :
Titulaires : FO = 3 - CFDT = 2
Suppléants : FO = 3 - CFDT = 2
CE
1^{er} Collège :
Titulaires : FO = 2 - CFDT = 1
Suppléants : FO = 2 - CFDT = 1
- **DDT (Direction Des Territoires) :**
FO = 4 - CFE/CGC = 0 - CFDT = 1 - CFTC = 0 - CGT = 4
- **DDPP (Direction Départementale Protection des Populations) :**
FO = 2 - CFE/CGC = 0 - CFDT = 2 - CFTC = 0 - CGT = 0
- **ISOCHEM** à Vert le Petit (Chimie) :
DP
2^{ème} Collège :
Titulaires : FO = 1 - CFDT = 1
Suppléants : FO = 1 - CFDT = 1
CE
2^{ème} Collège :
Titulaires : FO = 2 - CFDT = 1
Suppléants : FO = 2 - CFDT = 1

Les Stages FO pour 2011

Tél. 01 60 78 15 57 - Fax. 01 60 77 96 94 - E-Mail : formfo91@free.fr

Lundi 10 Janvier au Vendredi 14 Janvier	Découverte de FO et moyens d'action du syndicat
Lundi 24 Janvier au Vendredi 28 Janvier	S'organiser (ex rôle et responsabilité Secrétaire et Trésorier)
Lundi 07 Mars au Vendredi 11 Mars	Se développer (ex informer et communiquer + syndicalisation et développement du syndicat)
Lundi 28 Mars au Vendredi 01 Avril	Découverte de FO et moyens d'action du syndicat
Lundi 23 Mai au Mercredi 25 Mai	Négocier
Jeudi 26 Mai au Vendredi 27 Mai	Conseiller du Salarié
Mercredi 15 Juin au Vendredi 17 Juin	Découvrir l'économie
Lundi 20 Juin au Vendredi 24 Juin	Connaître ses droits
Lundi 12 Septembre au Vendredi 16 Septembre	Découverte de FO et moyens d'action du syndicat
Lundi 10 Octobre au Vendredi 14 Octobre	Rôle et fonctionnement du CE
Lundi 21 Novembre au Vendredi 25 Novembre	Découverte de FO et moyens d'action du syndicat
Mardi 13 Décembre au Jeudi 15 Décembre	Rôle et fonctionnement du CHSCT



Experts-comptables des Comités d'Entreprises
depuis plus de 20 ans



→ *Questions d'élus*

Comprendre les enjeux de votre entreprise
Défendre les intérêts des salariés



→ *Réponses d'experts*

Un partenaire à votre écoute
Un appui pour un dialogue social utile
Des équipes pluridisciplinaires proches de vous



COMPÉTENCE
EXPERTISE COMPTABLE



EXPÉRIENCE
CONSEIL



PÉDAGOGIE
FORMATION

